

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2022

Présents : ALCOUFFE Christophe, BONAFÉ Brigitte, CASANOVA Adeline, DEBAECKER Louise, LOTTIN Cyprien, OLIVIE Benoît, PORTIE Serge, ROZIERES Nathalie, RUFIE Bertin, SANCHEZ Nadine, VIDAL Sylvie

Absent : Sylvain TEULIER ayant donné pouvoir à Adeline CASANOVA

Absente excusée : Bénédicte CANREDON

Secrétaire de séance : Adeline Casanova

Le compte-rendu de la séance en date du 17 DECEMBRE 2021 est approuvé à 12 voix pour.

Délibérations :

- 1- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents titulaires momentanément absents, selon l'article 3-1-L 84-53 de la loi du 26/01/1984.**

Les besoins de continuité du service imposent le remplacement rapide des agents momentanément absents.

Dans ce cadre, le conseil municipal approuve le recrutement de personnels contractuels.

En fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle, le maire fixera le traitement des agents recrutés, conformément aux dispositions de la loi.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés cette décision.

- 2- Délibération sur les modalités de réalisation des heures complémentaires.**

Ce sujet ayant déjà fait l'objet d'une délibération antérieure, celle d'aujourd'hui n'est donc pas nécessaire.

- 3- Délibération pour le lancement de l'opération de rénovation de la toiture de l'église d'Auzits.**

Il est rappelé la nécessité impérieuse et urgente de rénover la partie la plus ancienne de la toiture. En effet des infiltrations s'étendent et il faut y remédier avant que des dégâts importants apparaissent. La crypte du XIe siècle est impactée par ces infiltrations.

Les responsables locaux des bâtiments de France ont fourni divers conseils et préconisations qui ont conduit à retenir l'ardoise extraite à Dourgne (Tarn).

Les travaux, confiés à l'entreprise Laporte, comprendront le remplacement des ardoises et volige

de la partie concernée, la réfection de la zinguerie, chenaux et descentes, le remplacement des abassons du clocher.

L'intervention d'un coût global de 40 000€HT, est programmée durant l'été 2022.

Son financement avec les aides espérées s'établira comme suit :

Subvention DETR ou DSIL	24 000 €
Subvention département	4 000
Subvention Région	4 000
Autofinancement	8 000

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour mener les démarches de demandes de subventions et signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération,

et

approuve à l'unanimité des présents et représentés cette délibération.

4- Lancement de l'opération d'aménagement des cœurs de village du Plateau d'Hymes et de Rulhe.

Ces aménagements ont déjà été décidés dans leur principe pour les trois bourgs principaux de notre commune, La Planque d'Auzits, Plateau d'Hymes et Rulhe.

Au stade actuel concernant La Planque, l'opération de réouverture du Riou Viou marque le pas car des surcoûts liés à la nature des sols nécessitent de trouver des financements supplémentaires. Or la réouverture du ruisseau constitue à l'évidence un préalable au réaménagement de ses environs immédiats ainsi que des deux places en rives droite et gauche.

De ce fait le conseil donne priorité en 2022 à l'aménagement des deux autres bourgs :

Pour chacun, une 1ère tranche prioritaire sera enclenchée, visant à traiter le volet sécurité routière dans leur traversée.

La maîtrise d'œuvre a chiffré les coûts de cette tranche 2022 pour un total de 250 000€HT.

Le 1^{er} février une concertation avec les habitants-relais a permis de recueillir diverses suggestions et demandes par rapport aux esquisses proposées. Il s'agit d'adaptations minimales en importance, ne remettant pas en cause la conception proposée et le budget envisagé.

Ces points intégrés il est décidé de lancer la phase AVP (avant projet) qui débouchera, après une ultime consultation, sur les appels d'offres auprès des entreprises.

Avec les aides demandées, le financement s'établit comme suit :

Intervention Etat (DETR ou DSIL)	25 000€
Département	100 000
Région	62 500
Autofinancement	62 500

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour mener les démarches de demandes de subventions et signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération,

et

approuve à l'unanimité des présents et représentés cette délibération.

Sujets abordés :

Devis et travaux en cours :

- Examen de devis pour remplacer et compléter le mobilier (tables et chaises) de la salle des fêtes de Rulhe.
- Examen de devis pour doter le Faitout de tables extérieurs de bonne qualité. Leur commande se fera sans tarder.
- La réfection des chéneaux à l'église de Rulhe, pour 1140€, est validée.
- Poursuite de consultations en vue du remplacement des défibrillateurs cardiaques.
- Le confortement du mur du cimetière à l'Hôpital, par mise en place de tirants, est en cours. Cette opération durera 3 à 4 jours. Elle sera complétée dans les mois à venir par un drainage profond, dans la partie enherbée du cimetière.

Formation aux premiers secours :

Des séances de formation, aux premiers gestes de secours, avec les sapeurs pompiers, sont envisagées

Leur organisation pratique reste à détailler : modalités d'inscription, limitation de l'effectif par séance, durée 1 à 2h...

Nous envisageons en première étape une séance test qui se déroulerait vers le mois d'avril.

Fête de la nature, le 21 mai:

Comme pour le « Jour de la Nuit » organisé en octobre dernier, la fête de la nature et de la biodiversité est une manifestation nationale à laquelle nous allons adhérer.

Le programme - ballades pédagogiques, expositions, débat et casse-croute - s'élabore actuellement et fera l'objet d'informations prochainement.

Marchés gourmands de l'été 2022, leurs dates et lieux sont arrêtés :

Vendredi 8 juillet : Auzits

Vendredi 5 août : Plateau d'Hymes

Vendredi 19 août : Rulhe.

Le conseil municipal compte sur les associations pour participer à leur organisation !

Pour cela, une réunion se tiendra en mairie le 26 février à 10h.

La séance est levée à 00h 15